



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

16 juillet 2021

Attaques du Loup

Le canton du Valais étudie la légalité d'un tir

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) étudie la légalité d'un tir du loup suite aux attaques répétées perpétrées sur des moutons et agneaux dans le Haut-Valais. Depuis le début de l'été, plusieurs dizaines d'ovins ont péri sur les alpages. La situation préoccupe les autorités valaisannes.

La saison de l'estivage a débuté à la mi-juin. Depuis, près d'une cinquantaine de moutons et d'agneaux ont trouvé la mort sur des pâturages haut-valaisans. Les agressions sont survenues sur différents alpages. La vallée de Conches paie le plus lourd tribut à ces attaques. Les régions du Simplon, du Lötschental, de Tourtemagne et de Guttel-Feschel ont également subi les assauts du loup.

Le Service de la chasse a procédé à des prélèvements d'ADN sur les lieux des attaques afin d'identifier le ou les individus à l'origine des faits. Tout indique que ces attaques sont l'œuvre de loups.

Conscient des difficultés rencontrées par les éleveurs d'ovins, le canton du Valais tient à assurer l'agriculture de montagne de son soutien. Le Service de la chasse examine si les conditions d'une autorisation de tir sont remplies, afin que cessent ces attaques à répétition.

La révision de l'ordonnance sur la chasse (OChP) est entrée en vigueur le 15 juillet 2021. Les loups peuvent désormais être prélevés dès lors que dix moutons ou chèvres ont été tués en quatre mois. Le seuil de dommages était jusqu'à présent de quinze animaux. Pour qu'une attaque soit comptabilisée, l'exploitant doit avoir sécurisé son troupeau (clôtures ou chiens de protection), pour autant que l'alpage soit protégeable.

Les prédatons causées aux animaux de rente par le loup sont répertoriées sur le [site de l'Etat du Valais](#).

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport,

027 606 50 05

Nicolas Bourquin, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune,

079 355 39 03

